

M1E 41 - DROIT DES AFFAIRES PR 274 - M2 Fusion & acquisitions					
Le règlement des études de l'Université Paris-Saclay rappelle que les semestres ne sont pas compensables entre eux, que la note plancher est de 7/20. Dans cette formation, toutes les UE du premier semestre sont compensables entre elles. C'est aussi le cas des UE du deuxième semestre à l'exception du stage qui n'est ni compensable ni compensant. Par défaut, les coefficients affectés à chacune des UE sont proportionnels aux ECTS correspondants.					
Nom du UE	Semestres	ECTS	Heures CM	Modalités de contrôle de connaissances	Coefficients
S3 - Semestre 3					
Droit des fusions acquisitions I	S3	6	44	Epreuve écrite	6
Fiscalité des restructurations I	S3	6	35	Epreuve écrite et contrôle continu	6
Droit financier	S3	4	20	Epreuve écrite	4
Restructurations et droit du travail	S3	4	15	Epreuve écrite	4
Comptabilité	S3	4	15	Epreuve écrite	4
Aspects internationaux des restructurations	S3	3	10	Oral	3
Procédures collectives	S3	3	15	Epreuve écrite ou orale	3
TOTAUX ECTS S3	S3	30	154		
S4 - Semestre 4					
Droit des fusions acquisitions II	S4	6	44	Epreuve écrite	6
Fiscalité des restructurations II	S4	6	35	Epreuve écrite et contrôle continu	6
Garanties et sociétés	S4	3	15	Epreuve écrite ou orale	3
Anglais des affaires	S4	4	30	Oral et contrôle continu	4
Droit pénal des affaires	S4	3	15	Epreuve écrite ou orale	3
Négociation	S4	3	10	Oral et contrôle continu	3
Rapport de stage/ Mémoire	S4	5		Soutenance orale	5
TOTAUX ECTS S4	S4	30	149		